

ALÈS BRIDGE CLUB

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
4 bis, rue Jean Julien Treillis
30100 ALES
Association n° W301002004



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 janvier 2024



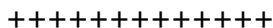
Présents : Michèle DE LA CALLE (MDLC), Christine CASTEL MITOU (CCM), Claudine DARIUS (CD), Jean Luc DONNADIEU (JLD), Michèle FOGLIZZO (MF), Marie France LOMBARD (MFL), Colette MAUDET (CM), Bernard PONS (BP), Charles BÉDIER (CB).

Absents excusés : André ASTRUC (AA), Michèle DURAND (MD), Jean LÉBOUC (JL), Denis RANC (DR).

Invités : André STOQUERT (AS), Sylviane TROLARD (ST).

Ordre du jour :

- 1 Point après 4 mois d'existence (Statistiques de fréquentation du club)
- 2 Situation comptable et financière au 31/12/2023
- 3 Point sur le développement du club par ST
- 4 Approbation du Règlement Intérieur
- 5 Préparation de la compétition que reçoit le club le 11 janvier 2024.
- 6 Questions diverses



Point 1 : Toutes les démarches pour le bon fonctionnement du club ont été réalisées.

Le nombre de licenciés est au 31 décembre 2023 de 84 dont 5 de l'école de bridge qui ont bénéficié de licences gratuites.

79 cotisations ont été enregistrées et réglées.

À ce sujet et à la demande de CD les élèves du lundi paieront dorénavant demi-cotisation et 3 € la séance, décision justifiée par le fait que la séance ne dure que 1h30.

Concernant la fréquentation aux tournois de régularité, l'objectif de 25 tables par semaine est atteint durant les 4 premiers mois du club sauf à quelques occasions comme durant la semaine des fêtes de fin d'année.

Cependant si les tournois du mardi et du jeudi sont satisfaisants (entre 9 et 11 tables), celui du mercredi reste très en dessous (5 à 6 tables).

Une analyse de AS montre que personne n'a changé ses habitudes, les mardi et jeudi il y a 2/3 de joueurs de l'ancien BCA et 1/3 de joueurs de l'ancien BAC alors que le mercredi c'est l'inverse : 2/3 BAC et 1/3 BCA. Ce n'est pas normal, une solution est proposée par AS qui consiste à "marier" le mercredi un joueur du BAC à un joueur du BCA, une note en ce sens sera adressée à tous les membres dans laquelle MDLC, AS et CB se proposent de jouer le mercredi avec tout joueur de l'ex-BCA qui le désire.

Point 2 : BP a produit des tableaux financiers montrant que la situation comptable au 31/12/2023 est positive : + 2 192,19 € avec des avoirs bancaires de 30 591,04 €
Concernant les frais de déplacement des joueurs en compétition, ceux-ci sont en cours de négociation avec la Mairie d'Alès dans le cadre de la subvention de fonctionnement du club, BP envisage de demander 3 000 €.

Point 3 : La parole est donnée à ST qui a exposé dans le détail le bilan de son activité depuis sa nomination au poste de Délégué au Développement du club en septembre dernier : relations avec le Comité et la Fédération, création du site internet du club, établissement d'un projet de développement du club destiné au Comité LR. Ce projet est présenté au Conseil d'Administration qui l'approuve à l'unanimité.

Le projet est adressé au Comité et fera l'objet du débat prévu à la réunion du Comité du 12 janvier prochain et à laquelle participera CB, membre du Conseil Régional.

Point 4 : Le Règlement Intérieur a été mis à jour et adressé aux membres du Conseil, il doit faire l'objet ainsi que les membres pressentis de la Chambre des Litiges du Club (CLC) d'un vote du CA et d'une approbation par une AGO.

Pour information les membres pressentis de la CLC sont Yves GIRONDON, Jacqueline DUMAS et Jean DARIUS, les suppléants sont Véronique PONSONNET et Didier SAINT PASTOU.

Il est procédé au vote des membres présents du CA : le RI est approuvé à l'unanimité, et les membres et suppléants de la CLC élus également à l'unanimité.

Il sera organisé prochainement une AGO courte en fin de tournoi de régularité pour procéder au vote cité supra.

Point 5 : Le jeudi 11 janvier ABC reçoit la 1/2 Finale de Comité du SOP/2 sous l'arbitrage de CB, MDLC et CCM se chargeront de l'intendance.

Concernant les sandwiches il y a lieu de prendre les commandes des joueurs à l'entrée du club le matin du 11 à partir de 9h au moyen de la liste des joueurs que CB établira, le règlement de ces commandes se fera immédiatement.

Il est arrêté les tarifs suivants :

- . sandwich + verre de vin : 5 €, sandwich + bière : 6 €
- . café + petite viennoiserie : 2 €
- . petite viennoiserie : 1 €
- . autres boissons : tarif habituel

Point 6: Questions diverses :

- CB informe que le Comité demande des volontaires bénévoles (club et arbitre) pour organiser les finales de Comité de l'Espérance par paire qui auront lieu entre le 25 mars et le 7 avril 2024. Le Conseil décide d'accepter de recevoir cette compétition le 25 mars. Cependant il faut pouvoir assurer au moins 4 tables avec les joueurs du club car il n'est pas sûr que les joueurs d'autres clubs voudront se déplacer.
- Le Comité a ouvert les inscriptions pour les Interclubs de la 2^{ème} à la 5^{ème} division, CB rappelle que c'est le club qui inscrit les équipes et il faut donc demander aux membres du club de former des équipes pour chacune des divisions sachant que le choix de la division dépend de l'indice de compétition de chaque équipe (l'indice d'une équipe est la somme des indices des 4 meilleurs joueurs) :
 - D3, équipe de 4 à 6 joueurs : $189 \leq IC \leq 284$
 - D4, équipe de 4 à 7 joueurs : $133 \leq IC \leq 188$
 - D5, équipe de 4 à 7 joueurs : $IC \leq 132$

Le club a une place réservée en 2^{ème} division, l'équipe prévue à ce niveau est formée de MDLC, Jean Claude SERGENT, AS et CB.

Les équipes des autres divisions devront se faire connaître auprès de JLD ou CB.

La date limite d'inscription est fixée au 17 février 2024

- Un déjeuner champêtre du club à St Jean du Gard pour le printemps prochain est proposé par BP, la date du vendredi 26 avril est retenue, BP et Jacqueline DUMAS se chargent de l'organisation de l'évènement.
- Les dates des derniers tournois festifs sont fixées :
 - . Tournoi des cloches le 28 mars 2024
 - . Tournoi Grand-Petit le 1^{er} mai 2024
- À la demande de CD, la photocopieuse installée dans la salle 2 doit être remise en service, AS est chargé de cette tâche
- À la demande de plusieurs personnes, une liste de tous les membres du club avec n° de téléphone et adresse mail devra être établie, BP se charge de la rédiger et de la transmettre à CB qui assurera la diffusion à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 20h15, CD invite les participants à un verre de l'amitié.

Le présent compte rendu est rédigé et signé le 8 janvier 2024 par le Secrétaire Général.



Charles Bédier